

Union
syndicale
Solidairesnuméro 47
août-septembre 2010
édité le 9 septembre**L'attitude Sud**
éducation
Loire
Le journal de Sud éducation Loire

Gagner sur les retraites, c'est possible, par la grève générale reconductible !

Relèvement de l'âge légal de la retraite, baisse des pensions par le report de l'âge de décote, allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, ... les « solutions » du gouvernement ne s'en prennent qu'à une seule classe sociale, celle des travailleurs/ses : nous devrions payer une crise qui n'est pas la nôtre, mais bien celle de leur système capitaliste. Nous sommes tous concerné-e-s !

L'âge de la retraite, le niveau des pensions, le nombre d'années de cotisation, ne sont ni le résultat d'un calcul démographique, ni l'expression d'un équilibre économique neutre, ce sont des choix politiques. Ce gouvernement, dont le seul souci est de complaire au patronat et aux plus riches, refuse d'envisager une nouvelle répartition de la richesse produite qui permettrait, sans problème, de financer nos retraites.

Plus de 3 millions de manifestant-e-s dans toute la France le 7 septembre, salarié-e-s du privé et du public, chômeur-euse-s, jeunes, retraité-e-s, ont exprimé leur colère et leur rejet d'un projet de loi injuste, inefficace, aggravant encore les inégalités. La journée de grèves et de manifestations a été un succès considérable avec de fortes grèves dans de nombreux secteurs : ce projet de loi est fondamentalement refusé par la population.

Pourtant, et malgré le fait que journée d'action après journée d'action, la mobilisation devient de plus en plus importante, le gouvernement ne renonce pas. Son choix est clair : le passage en force.

Un bras de fer est donc engagé. Nous devons faire preuve d'une détermination plus grande encore que celle du gouvernement. Pour l'Union syndicale Solidaires, l'enjeu est aujourd'hui de forcer le gouvernement à céder. Il faut donc s'en donner les moyens. Il était pour Solidaires de la responsabilité de l'intersyndicale de décider d'une suite à la hauteur des enjeux au 7 septembre, suite qui aurait du avoir lieu dans les jours qui suivent. L'intersyndicale l'a refusé et a renvoyé au 23 septembre la prochaine journée de grèves et de manifestations, annoncée à nouveau comme une journée d'action isolée, sans perspective.

**Saisissons-nous du 23 septembre pour
enclencher une dynamique victorieuse !**

Les salarié-e-s doivent maintenant se saisir de cette date, discuter et organiser la reconduction de la grève à partir du 23 septembre dans le plus grand nombre de secteurs possible. SUD éducation Loire appelle les personnels de l'Éducation Nationale à s'inscrire dans cette dynamique.

Ce gouvernement ne cédera que contraint et forcé. Imposons-lui le retrait de ce projet !

- Maintien de l'âge actuel de départ en retraite
- Départ anticipé pour les travaux pénibles
- 37,5 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein
- Maintien des régimes spéciaux
- Indexation des pensions sur les salaires
- Pas de retraite inférieure au SMIC

C'est possible !

- 212 milliards d'euros de bénéfices pour les entreprises françaises du CAC 40 entre 2007 et 2009 3 milliards par an de « niches fiscales » réservées aux 1% plus riches
- 15 milliards d'exonérations de cotisations sociales (stock options, intéressement, mesures « pour l'emploi »)
- 36 milliards de dividendes distribués aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2009
- Entre 2004 et 2007, les 0,01% les mieux payé-e-s ont gagné 40% de plus

De l'argent, il y en a !

Il n'y a pas de « problème des retraites », il y a l'urgence d'une autre répartition des richesses !

L'âge moyen de « départ à la retraite » est celui auquel on fait valoir son droit à pension. Ce qui est important, c'est l'âge de cessation d'activité. L'âge moyen de cessation d'activité est de 58,8 ans, et six salarié-e-s sur dix sont hors emploi au moment de liquider leur retraite. Très souvent, les salarié-e-s ayant eu une carrière courte et/ou heurtée, en particulier les femmes, liquident leur retraite à 65 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein sans décote, alors même qu'ils et elles sont déjà hors du marché du travail. Reporter l'âge légal de la retraite au-delà de 60 ans aurait une double conséquence : les systèmes de chômage ou de préretraites vont devoir financer en plus ce que les systèmes de retraite financeront en moins, et en parallèle, la période hors emploi avant l'âge de départ en retraite s'allongera pour beaucoup, avec des ressources dérisoires ou nulles.

L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas nouvelle, elle n'a pas empêché que le temps passé au travail dans une vie baisse en parallèle.

De plus, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans incapacité, est beaucoup plus faible que l'espérance de vie. Enfin, les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active et de nombreux-ses salarié-e-s, dont une majorité de femmes, ont des carrières discontinues et n'arrivent déjà pas à réunir le nombre d'annuités demandé, alors même que les entreprises se débarrassent des salariés âgés. L'augmentation de la durée de cotisation ou le report de l'âge légal de départ à la retraite se traduirait en pratique par une pension réduite pour le plus grand nombre.

Pour que les jeunes puissent payer les pensions des retraité-e-s, il faut qu'ils/elles ne soient pas au chômage et donc que les salarié-e-s âgé-e-s laissent leur place

sur le marché du travail aux nouvelles générations. La retraite par répartition repose sur un contrat implicite : la génération qui travaille a bénéficié du travail de la génération précédente dont elle prend en charge les retraites. Le moment de la retraite venue, elle sera prise en charge à son tour. La création de richesse est partagée entre actifs et retraités.

Le mode de calcul de la retraite est différent dans le privé et dans le public, mais cela aboutit à un résultat similaire.

Dans le secteur privé, elle est calculée sur les 25 meilleures années et les primes sont prises en compte. Dans le public, c'est le salaire des 6 derniers mois, mais les primes ne sont pas prises en compte et la retraite complémentaire n'est pas de même niveau que dans le secteur privé. En définitive, comme le note l'Observatoire des retraites, « à statut comparable, les retraites sont à peu près équivalentes dans le public et le privé ».

Les projections démographiques ne sont pas des vérités scientifiques et sont basées sur des hypothèses concernant plusieurs paramètres (fécondité, chômage, taux d'activité des hommes et des femmes, etc.). Déjà, depuis quelques années, les projections ont beaucoup varié. Les dernières prévisions de l'Insee font maintenant apparaître une augmentation de la population active jusqu'en 2015 puis une stabilisation par la suite : rien ne justifie de projeter, dans la tranche de 25 à 45 ans, un taux d'emploi des femmes inférieur de 15 points à celui des hommes. De fortes marges de manœuvre existent pourtant dans ce domaine pour retrouver le même ratio retraités/actifs qu'en 1970, donc sans aucune dégradation.

Le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il a été chiffré en 2007 par le COR entre 1 et 2

points de PIB jusqu'en 2050, à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007. Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers et cela sans nuire à la compétitivité des entreprises.

Fonder le financement des retraites sur le partage des gains de productivité ne signifie pas que l'on mise sur une croissance économique forte. Quels que soient les gains de productivité futurs, ils devront être partagés entre un niveau de vie correct pour tou-te-s, actif-ve-s comme retraité-e-s, la satisfaction de nouveaux besoins sociaux et la diminution du temps de travail.

Les femmes sont pénalisées dans leur carrière, ce sont très majoritairement elles qui prennent en charge les enfants et la gestion du foyer : elles s'interrompent ou travaillent à temps partiel. Même en intégrant les dispositifs familiaux actuels, leur retraite est en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes : ils sont donc encore aujourd'hui essentiels pour réduire les inégalités de pension entre femmes et hommes. Pourtant, le droit communautaire européen remet ponctuellement en cause l'existence de tels dispositifs. C'est une incohérence, puisqu'il reconnaît par ailleurs la notion de discrimination indirecte, c'est-à-dire la légitimité à donner un avantage particulier dès lors que celui-ci permet de réduire des inégalités sociales ou de sexe. Il est impossible de se réclamer du principe d'égalité pour augmenter les inégalités.

SUD propose de se réunir en AG pour débattre de la reconduction de la grève après le 23

Nous l'avons expérimenté depuis des années : nous ne gagnerons pas face à ce gouvernement avec des journées de mobilisation isolées, tous les 15 jours, tous les mois ou deux...

C'est la raison pour laquelle, *pour la première fois*, l'Union syndicale Solidaires (qui regroupe notamment les syndicats SUD) ne s'est pas associée au communiqué de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FSU, UNSA, CGC, CFTC) du 8 septembre. Cette intersyndicale a en effet décidé d'appeler à une nouvelle journée de grève seulement le 23 septembre, une nouvelle fois sans perspective. Elle a par ailleurs appelé à une journée d'interpellation aux contours flous et peu mobilisateurs le 15.

Cette réponse intersyndicale n'est pour nous pas à la hauteur des enjeux et du rapport de force qu'il faut construire pour espérer gagner dans un calendrier resserré. Elle ne répond pas aux attentes des manifestant-e-s du 7. Pour Solidaires, la dynamique créée par la mobilisation historique du 7 septembre aurait dû permettre de proposer un mouvement rapide afin d'enclencher une dynamique gagnante, en appelant à une grève autour du 15 septembre, date du vote à l'Assemblée Nationale. Il ne s'agit donc pas de l'expression d'une concurrence syndicale, et la divergence ne porte pas sur une simple question de date : il s'agit d'un différend stratégique majeur.

A présent, le 23 septembre est posé comme la prochaine échéance majeure. Il n'est pas question pour nous de rompre l'unité d'action, malgré les divergences. Mais il faut se saisir de ce rendez-vous pour en faire autre chose qu'une nouvelle journée de mobilisation isolée, qui risque de décourager.

La seule manière de faire plier ce gouvernement, c'est de construire une grève générale reconductible, qui bloque l'activité économique et institutionnelle du pays. Certes, la grève générale ne se décrète pas. Mais pour qu'elle soit possible, il faut qu'elle soit proposée, mise en débat dans des AG, et que des préavis de grève illimités soient déposés. C'est ce que SUD éducation et Solidaires font, en assumant leur responsabilité. Il appartient cependant aux salarié-e-s de décider ou non de la reconduction.

La question d'une grève reconductible est déjà débattue dans différents secteurs, dans de nombreux équipes syndicales de différentes organisations, et sur de nombreux lieux de travail. Il est évident que cette reconduction ne peut être victorieuse si elle a lieu seulement dans l'Éducation nationale. Pour autant, il serait irresponsable de laisser les autres secteurs isolés. Et si chacun-e attend que les autres commencent... Il ne s'agit donc pas de décider d'une grève reconductible dans la seule éducation nationale pour une durée indéterminée : chaque jour, il faudra refaire des assemblées générales pour faire le point et décider de reconduire à nouveau la grève ou pas, en fonction de la situation.

D'ici le 23 et le 23 même, organisons des AG dans nos écoles et dans nos établissements, et retrouvons-nous le 23 pour une AG centrale, avec le maximum de personnels et le maximum d'établissements représentés, pour décider, en fonction de la participation et des discussions locales si nous reconduisons la grève pour le vendredi 24.

AG centrale à St-Étienne le 23/09 à 14h30

Lieu à déterminer – voir sur sudeducation42.org

Bulletin d'adhésion 2010/2011

Nom : Prénom :

Catégorie, statut :

Echelon :

Fonction exacte :

Adresse personnelle :

.....

Tél. :

Mél. :

Adresse professionnelle :

.....

Cotisations selon la grille ci-dessous. 2/3 des cotisations syndicales sont déductibles du montant de vos impôts. Les personnes non imposables peuvent ne verser que le tiers des cotisations de base.

Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle si vous êtes imposables	Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle si vous êtes imposables
- de 600	6	+ de 2200	251
+ de 600	15	+ de 2300	272
+ de 750	27	+ de 2400	293
+ de 900	45	+ de 2500	315
+ de 1000	54	+ de 2600	340
+ de 1100	64	+ de 2700	364
+ de 1200	75	+ de 2800	390
+ de 1300	88,5	+ de 2900	416
+ de 1400	102	+ de 3000	443
+ de 1500	117	+ de 3100	472
+ de 1600	135	+ de 3200	500
+ de 1700	153	+ de 3300	530
+ de 1800	174	+ de 3400	561
+ de 1900	192	+ de 3500	593
+ de 2000	210	+ de 3600	17,30 %
+ de 2100	230		

Je me syndique à SUD Éducation Loire

J'autorise SUD Éducation Loire à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitement informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à SUD Éducation Loire.

Le Signature

A renvoyer à
Sud Éducation Loire
20 rue Descours, 42 000 Saint-Étienne

Contacts : 06 75 81 77 07 – loire@sudeducation.org

L'attitude Sud

Le journal de SUD éducation Loire

Bimestriel – Numéro 47

Août-septembre 2010 – édité le 9 septembre

L'attitude SUD
20 rue Descours
42000 Saint-Étienne
Directrice de publication :
S. Ponceau
Journal imprimé par nos soins
tiré à 1 200 exemplaires
N° CPPAP: 0610 S 06031
N° ISSN 1761-5259
Prix : 2 € - Abonnement annuel : 12 €

Dispensé de timbrage

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Saint-Étienne GD Poste

Sommaire

Retraites

Gagner sur les retraites, c'est possible, par la grève générale reconductible !	1
Il n'y a pas de problème des retraites, il y a l'urgence d'une autre répartition des richesses !	2
Bulletin d'adhésion 2010/2011	4

**Gagner sur les retraites,
c'est possible,
par la grève générale
reconductible !**

**Restez informé-e-s !
Connectez-vous sur
www.sudeducation42.org,
notre tout nouveau site !**